

Note de synthèse explicative du Conseil communal du jeudi 22 janvier 2026

1. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025 – Approbation

Le PV est annexé au point.

2. Procès-verbal de la situation de caisse au 31 décembre 2025 - Prise d'acte

Il s'agit de prendre acte du procès-verbal de vérification de la situation de caisse du Directeur financier arrêté au 31 décembre 2025 et vérifié par Monsieur le Bourgmestre en date du 8 janvier 2026.

3. Rapport relatif aux remboursements de frais consentis par les mandataires – Année 2026 (exercice 2025) – Approbation

Il s'agit d'approuver le rapport établi par la Directrice générale en date du 12 janvier 2026 relatif aux remboursements de frais consentis par les mandataires pour l'exercice 2025. Ce rapport constate qu'aucun mandataire n'a introduit de demande de remboursement et qu'aucun remboursement n'a été effectué au cours de la période concernée.

4. Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal 2024-2030 - Amendement

Il s'agit d'amender le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal afin de préciser les modalités d'accès des conseillers communaux aux procès-verbaux du Collège communal, dans le respect du droit de regard prévu par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

5. Personnel communal : Obligation d'emploi de travailleur en situation de handicap - Etat des lieux 2025 - Prise d'acte

Il s'agit de prendre acte du rapport d'état des lieux 2025 établi en matière d'emploi de travailleurs en situation de handicap.

Il ressort de ce rapport que la commune emploie **3,75 ETP** en situation de handicap, alors que l'obligation réglementaire est fixée à **1 ETP**, ce qui signifie que la commune respecte et dépasse ses obligations légales en la matière.

6. Location et installation de modules comptables automatisés pour le flux des dépenses - Arrêt du Cahier des Charges, du devis estimatif et choix du mode de passation du marché

Marché pour la location d'un logiciel permettant la digitalisation des factures, marché passé par procédure négociée sans publication préalable, via l'article 42, §1er, 1° d) ii), permettant le recours à cette procédure lorsqu'un marché ne peut être confié qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, en l'absence de solution alternative raisonnable. Le marché sera ici conclu avec CIVADIS.

Montant estimé du marché : 43.560,00 € TVAC. (Coût unique d'installation (29.000, 00 € TVAC) et coût de location pour une année (14.560,00 € TVAC)).

7. Affectation au domaine public d'une portion de la parcelle cadastrée B133p18 sise Rue Neuve à 6567 Labuissière

Il s'agit d'affecter au domaine public communal la partie de la parcelle cadastrée **B133p18**, sise Rue Neuve à Labuissière, correspondant à la place destinée à la circulation et au stationnement du public, à l'exclusion du bâtiment communal sis au n°18/2.

8. Environnement - Désignation d'un référent bien-être animal

Il s'agit de désigner Madame Virginie FLAGOTHIER, responsable du service environnement, en qualité de référent bien-être animal pour la commune.

9. Informations diverses

10. Questions des Conseillers